



Pa pour sa fille de 20 ans

Par **claire355_old**, le **21/12/2007** à **20:10**

Ma fille me réclame une PA d'un montant de 100 euros.Elle déclare que je l'ai mise à la porte de la maison ce qui est faux elle à préféré aller vivre chez les parents de son petit copain.J'ai calculé mes dépenses mensuelles , il me reste 100 euros pour vivre,si je lui donne cette PA qu'elle réclame je serais dans l'obligation de vendre ma maison.Sachant aussi qu'elle ne m'adresse plus la parole depuis 8 mois,elle bénéficie d'une bourse d'un montant de 300 euros plus une PA de son père de 120 euros.Que puis-je faire?Aidez moi elle me traine devant le tribunal

Par **ly31**, le **21/12/2007** à **20:48**

Bonsoir,rnrnJe vous conseille de vous mettre au plus vite en contact avec le JAF (Juge des Affaires Matrimoniales), ceci d'une part, a le tenir informé de la situation (du comportement de votre fille), et d'autre part, à vous protéger !rnrnJe vous souhaite bon couragernrnlly31

Par **claire355_old**, le **22/12/2007** à **07:20**

merci sincèrement pour ses renseignements précieux.Je passe le 8 Janvier :s